

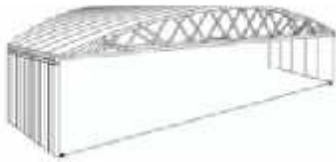
## L'ENTREPRISE HONCO BÂTIMENTS D'ACIER

Chef de file dans la conception, la fabrication et l'installation de bâtiments d'acier, HONCO possède un savoir-faire qui résulte d'une expertise cumulée depuis 1974. Cette vaste expérience permet à la compagnie HONCO de se démarquer dans l'industrie de la construction commerciale, industrielle et récréative.

Le bâtiment autoportant en acier fabriqué par HONCO demeure la pierre angulaire de son succès. De même, sa réussite s'appuie sur la compétence détenue par ses professionnels, ce qui constitue l'une des principales forces de l'entreprise.

### DES STRUCTURES D'ACIER POUR DE MULTIPLES APPLICATIONS

#### Structure de bâtiments à toit courbe



Le bâtiment à toiture courbe est la solution pour des projets requérant de grandes portées libres allant jusqu'à 80 m (262 pieds) selon la région.

#### Structure de bâtiments à toit plat (TP-3000)



Le bâtiment à toit plat TP-3000, est constitué d'un entretoît et offre une portée libre intérieure. Sa toiture à pente légère assure un drainage.

#### Structure de bâtiments à toit plat (TP-4000)



Le bâtiment à toiture plat TP-4000 possède les mêmes caractéristiques que le bâtiment TP-3000 et se distingue par l'ajout d'un système de support intermédiaire combiné aux fermes de toit HONCO pour augmenter la largeur du bâtiment.

## STRUCTURE DE BÂTIMENTS À TOIT COURBE TC



Le BÂTIMENT D'ACIER HONCO TC (bâtiment autoportant de type à toit courbe) est la solution pour des projets requérant de grandes portées libres allant jusqu'à 80m (262 pieds) selon la région. Il offre un avantage économique lors de la construction d'arénas, de stades de soccer intérieur, de gymnases et d'usines de production ou l'absence de colonnes est requise.

Le BÂTIMENT D'ACIER HONCO TC est optimisé par sa méthode d'isolation supérieure, son entretoît bien ventilé et son plafond réfléchissant la lumière. Le plafond structural permet de réduire le volume d'air à climatiser ou à chauffer en plus de rehausser l'apparence architecturale intérieure.

#### QUÉBEC

1190, Chemin Industriel  
Saint-Nicolas, Québec  
Canada, G7A 1B1  
Tél.: (418) 831-2245  
[honco@honco.ca](mailto:honco@honco.ca)

#### MONTREAL

7800, rue Bombardier, bureau 201  
Anjou, Québec  
Canada, H1J 2G3  
Tél.: (514) 354-5123  
[honcomtl@honco.ca](mailto:honcomtl@honco.ca)

\* L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima valide les preuves et pièces justificatives auprès du manufacturier et de ses fournisseurs. Vertima ne peut donc être tenu responsable d'informations fausses, ou pouvant induire en erreur. VERTIMA INC. procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle de qualité.



### Un impact positif avec LEED® Canada-NC & NE 2009

L'intérêt grandissant pour la durabilité dans la conception et l'exploitation des bâtiments, dont nous sommes partie prenante, s'incarne très bien dans le système d'évaluation des bâtiments durables Leadership in Energy and Environmental Design (LEED®) en Amérique du Nord.

Ce document explore l'apport potentiel de l'utilisation des produits de HONCO pour un projet visant une certification pour les systèmes LEED® Canada-NC & NE 2009 (Nouvelles constructions et rénovations importantes) et (Noyau et enveloppe).



Les systèmes d'évaluation LEED® Canada-NC & NE 2009 du CBDCa, sont des grilles d'évaluation basées sur 110 points répartis en sept catégories de crédits, pouvant être utilisés dans le cadre de différents types de projets de construction, dont pour un bâtiment commercial ou institutionnel.

Par ailleurs, les produits de HONCO peuvent contribuer lors d'un projet visant la certification LEED®, toutefois, les exigences portent sur l'ensemble de la conception et des matériaux dans un projet.

Tableau résumé des systèmes LEED® Canada-NC & NE 2009

### BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO

Catégories					Contribution potentielle	
					LEED Canada-NC 2009	LEED Canada-NE 2009
AÉS	Aménagement Écologique des Stes	1	8	26	1 point	1 point
GEE	Gestion Efficace de l'Eau	1	3	10	0 point	0 point
ÉA	Énergie et Atmosphère	3	6	35	19 points	21 points
MR	Matériaux et Ressources	1	7	14	6 points	5 points
QEI	Qualité de l'Environnement Intérieur	2	8	15	1 point	0 point
IPD	Innovation et Processus de Design	0	2	6	3 points	3 points
PR	Priorité Régionale	0	2	4	4 points	4 points
Total		8	36	110	Jusqu'à un total de 34 points	Jusqu'à un total de 34 points

\* Il est important de considérer que le total de points identifié reflète le pointage attribué dans chaque catégorie où le produit contribue. Le produit en lui seul n'accorde pas le pointage, tel que défini ci-dessus, mais est considéré comme un élément bénéfique dans l'ensemble des composantes du bâtiment pour atteindre les crédits LEED®.

## CONTRIBUTION POTENTIELLE LEED® CANADA-NC & NE 2009

## FICHE TECHNIQUE LEED®

### CRÉDITS VISÉS

### STRATÉGIES DURABLES

### POINTS POTENTIELS

### RELATION AU CRÉDIT

### CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ\* HONCO BÂTIMENTS D'ACIER

AÉS 7.2

Aménagement du site visant à réduire les îlots de chaleur :  
Toitures

1 point

Directe

#### COMMENTAIRES

#### Exigences du crédit

Option 1 - Utiliser des matériaux de toiture ayant un indice de réflectance solaire (IRS) égal ou supérieur aux valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous pour au moins 75 % de la surface des toits.

Les matériaux de toiture ayant un IRS moins élevé qu'indiqué ci-dessous peuvent être utilisés si la moyenne pondérée de l'IRS de la toiture satisfait au critère suivant :

$$\frac{\text{Superficie prévue de la toiture avec IRS} \times \text{IRS de la toiture installée}}{\text{Superficie prévue totale de la toiture}} \geq 75 \%$$

Type de toiture	Pente	IRS
Pente douce	≤ 2:12	78
Pente prononcée	> 2:12	29

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO sont fabriqués avec des matériaux de toiture pouvant atteindre un indice de réflectance solaire (IRS) de 75.

Lors d'un projet LEED®, toute demande relative à l'indice de réflectance solaire (IRS) pourra être considérée selon les spécifications du projet.

AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE  
DES SITES (AÉS)

ÉAp2

Performance  
énergétique minimale

0  
(exigé)

Directe

#### COMMENTAIRES

#### Exigences de la condition préalable

Trois options de conformité possibles.

L'option choisie devra également être utilisée pour le crédit ÉA 1.

Option 1 - Simulation énergétique de tout le bâtiment selon l'une ou l'autre des 2 voies suivantes : Code CMNÉB 1997 ou Norme ASHRAE 90.1-2007.

Démontrer une économie de coûts de 23 % dans la performance du bâtiment proposé, s'il s'agit d'une nouvelle construction, ou de 19 % dans le cas de rénovations importantes à un bâtiment existant, par rapport à la performance du bâtiment de référence pour le CMNÉB 1997 ou de 10 % (nouveaux bâtiments) et 5 % (bâtiments existants) pour ASHRAE 90.1-2007.

Option 2 - Se conformer aux mesures prescriptives de l'Advanced Energy Design Guide selon l'une ou l'autre des 4 voies suivantes : for Small Office Buildings 2004 ou for Small Retail Buildings 2006 ou for Small Warehouses and Self-Storage Buildings 2008 ou for K-12 School Buildings.

Option 3 - Se conformer aux mesures prescriptives indiquées dans l'Advanced Buildings™ Core Performance Guide.

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO contribuent au préalable ÉAp2 car ils offrent une excellente efficacité énergétique de par leur conception unique.

Par ailleurs, le système de panneaux structuraux permet une isolation plus efficace des murs, car l'isolant est :

- Non compressé par des colonnes ou entremises qui sont absentes dans un système monocoque Honco;
- Laminé sur un coupe-vapeur d'aluminium renforcé (FSK) réfléchissant la chaleur;
- Soutenu à l'aide crochets et supports qui évitent l'affaissement dans les murs;
- Scellé sur le lattage horizontal;
- Localisé en ligne continue avec l'isolant des fondations;
- Mis en place de l'intérieur permettant l'exécution de ce travail à l'abri des intempéries.

HONCO utilise un isolant qui possède une résistance thermique de R-36 (pour une épaisseur de 13 1/2 po) ainsi qu'un pare-vapeur en aluminium renforcé réfléchissant la chaleur.

HONCO est en mesure de fournir dans le cadre d'un projet les données de performances spécifiques aux spécifications demandées.

HONCO a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.



\* L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima valide les preuves et pièces justificatives auprès du manufacturier et de ses fournisseurs. Vertima ne peut donc être tenu responsable d'informations fausses, ou pouvant induire en erreur. VERTIMA INC. procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle de qualité.

## CONTRIBUTION POTENTIELLE LEED® CANADA-NC & NE 2009

## FICHE TECHNIQUE LEED®

### CRÉDITS VISÉS

### STRATÉGIES DURABLES

### POINTS POTENTIELS

### RELATION AU CRÉDIT

## CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ\* HONCO BÂTIMENTS D'ACIER

ÉA 1

Optimiser la performance  
énergétique

1 - 19 points (NC)  
3 - 21 points (NE)

Directe

COMMENTAIRES

### Exigences du crédit

Trois options de conformité possibles.

Respecter les exigences de la condition préalable ÉAp2.

Option 1 - Démontrer un pourcentage d'économie de coûts de la performance nominale du bâtiment par rapport à la performance nominale du bâtiment de référence selon la voie choisie en ÉA 2. Jusqu'à concurrence de 19 points (NC) ou 21 points (NE).

#### CMNÉB

Un point (1) LEED® NC et trois points (3) LEED® NE pour une réduction de coûts prévue de 25 % (nouveaux bâtiments) ou 21 % (bâtiments existants).

#### ASHRAE 90.1-2007

Un point (1) LEED® NC et trois points (3) LEED® NE pour une réduction de coût prévue de 12 % (nouveaux bâtiments) ou 8 % (bâtiments existants).

Option 2 - Se conformer aux mesures prescriptives de l'Advanced Energy Design Guide (1 point) selon l'une ou l'autre des 4 voies suivantes : for Small Office Buildings 2004 ou for Small Retail Buildings 2006 ou for Small Warehouses and Self-Storage Buildings 2008 ou for K-12 School Buildings.

Option 3 - Se conformer aux mesures prescriptives indiquées dans l'Advanced Buildings™ Core Performance Guide. Pour ce crédit des points additionnels peuvent être obtenus en vertu de cette option (maximum de 3 points).

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO contribuent au crédit ÉA 1 car ils offrent une excellente efficacité énergétique de par leur conception unique.

Par ailleurs, le système de panneaux structuraux permet une isolation plus efficace des murs, car l'isolant est :

- Non compressé par des colonnes ou entremises qui sont absentes dans un système monocoque Honco;
- Laminé sur un coupe-vapeur d'aluminium renforcé (FSK) réfléchissant la chaleur;
- Soutenu à l'aide crochets et supports qui évitent l'affaissement dans les murs;
- Scellé sur le lattage horizontal;
- Localisé en ligne continue avec l'isolant des fondations;
- Mis en place de l'intérieur permettant l'exécution de ce travail à l'abri des intempéries.

HONCO utilise un isolant qui possède une résistance thermique de R-36 (pour une épaisseur de 13 1/2 po) ainsi qu'un pare-vapeur en aluminium renforcé réfléchissant la chaleur.

HONCO est en mesure de fournir dans le cadre d'un projet les données de performances spécifiques aux spécifications demandées.

MR 3

Réutilisation des  
matériaux

1- 2 points (NC)  
1 point (NE)

Directe

COMMENTAIRES

### Exigences du crédit

NC : Consacrer au moins 5 % (1 point) ou 10 % (2 points) du coût total des matériaux de construction pour l'achat de matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés.

NE : Consacrer au moins 5 % (1 point) du coût total des matériaux de construction pour l'achat de matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés.

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO peuvent seulement contribuer à ce crédit lorsqu'ils sont récupérés ou réutilisés dans le cadre d'un autre projet ou s'ils sont utilisés à d'autres fins dans le même projet.

Lorsque les BÂTIMENTS D'ACIER sont construits pour la première fois, ils ne peuvent contribuer à ce crédit.

Avec une technologie de structure d'acier autoportante, les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO permettent une vocation de bâtiment adaptable. De plus, le réaménagement des installations est facilement modifiable dû à l'absence de colonne.

Toutefois, si on envisage de relocaliser le bâtiment il est préférable de conserver sa structure selon la conception d'origine.

HONCO a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.



## CONTRIBUTION POTENTIELLE LEED® CANADA-NC & NE 2009

## FICHE TECHNIQUE LEED®

### CRÉDITS VISÉS

### STRATÉGIES DURABLES

### POINTS POTENTIELS

### RELATION AU CRÉDIT

MR 4

Contenu recyclé

1 - 2 points

Directe

### Exigences du crédit

Utiliser des matériaux ayant un contenu recyclé pour que la somme du contenu recyclé post-consommation et de la moitié du contenu pré-consommation constitue au moins 10 % (1 point) ou 20 % (2 points) de la valeur totale des matériaux du projet.

La valeur du contenu recyclé d'un ensemble de matériaux est déterminée selon le poids de l'ensemble qui est ensuite multiplié par le coût de l'ensemble pour déterminer la valeur du contenu recyclé.

MR 5

Matériaux régionaux

1 - 2 points

Directe

### Exigences du crédit

Utiliser des matériaux ou des produits de construction qui ont été extraits, recueillis, récupérés et traités dans un rayon de 800 km (500 milles) (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du site de fabrication finale.

Démontrer que le site de fabrication finale de ces produits est situé dans un rayon de 800 km (500 milles) (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du chantier de construction.

Si seule une fraction d'un produit ou d'un matériau est extraite, recueillie, récupérée, traitée et fabriquée localement, seul le pourcentage (par poids) de ces produits doit être pris en compte pour établir la valeur régionale. Le pourcentage minimum de matériaux régionaux est de 20 % (1 point) ou 30 % (2 points).

HONCO a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

## CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ\* HONCO BÂTIMENTS D'ACIER

### COMMENTAIRES

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO permettent de contribuer à l'obtention de ce crédit, car ils contiennent plusieurs matériaux ayant un contenu recyclé pré-consommation et post-consommation, tel qu'indiqué pour les principales composantes dans le tableau suivant :

Composante	Pré-consommation	Post-consommation
Structure du bâtiment en acier	19,5 %	69 %
Isolants	9 % à 25 %	1 % à 64 %
Gouttière	19,5 %	69 %
Revêtement métallique	7,3 % à 19,5 %	23 % à 69 %

HONCO a répertorié toutes les informations pour chacune des composantes par fournisseur et sera en mesure de fournir les informations spécifiques à chaque projet.

Toutes les données relatives aux composantes ayant un contenu recyclé ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima inc.

### COMMENTAIRES

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO permettent de contribuer à ce crédit puisqu'ils contiennent des composantes qui sont extraites, recueillies, récupérées et traitées à moins de 800 km (par camion) ou 2 400 km (par train ou bateau) du lieu de fabrication final. Les pourcentages des principales composantes ayant des matériaux régionaux sont indiqués dans le tableau suivant :

Composante	Conformité du % de l'extraction au lieu de fabrication final
Structure du bâtiment en acier	92,8 %
Gouttière	92,8 %
Revêtement métallique	0 % à 92,8 %

Le calcul de ce pourcentage a été effectué en considérant les exigences du crédit MR 5 et la conformité du rayon à respecter en fonction des moyens de transport utilisés.

Les BÂTIMENTS D'ACIER sont fabriqués par HONCO situé au Québec à St-Nicolas (G7A 1B1).

La provenance des composantes ainsi que le mode de transport utilisé devront être validés pour chaque projet.

Toutes les données relatives aux composantes ayant un contenu régional ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima inc.



## CONTRIBUTION POTENTIELLE LEED® CANADA-NC & NE 2009

## FICHE TECHNIQUE LEED®

### CRÉDITS VISÉS

### STRATÉGIES DURABLES

### POINTS POTENTIELS

### RELATION AU CRÉDIT

### CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ\* HONCO BÂTIMENTS D'ACIER

QEI 3.2 Option 2

Plan de la gestion de la QAI : Avant l'occupation

1 point (NC)  
0 point (NE)

Indirecte

#### COMMENTAIRES

#### Exigences du crédit

Élaborer un plan de gestion de la QAI et le mettre en œuvre après l'installation de tous les produits de revêtement et après le nettoyage complet du bâtiment avant l'occupation:

##### Option 2 : Analyse de l'air

Une fois la construction achevée et avant l'occupation du bâtiment, réaliser des analyses de la QAI pour recueillir des données de base, en utilisant les protocoles d'analyse conformes au « Compendium of Methods for the Determination of Air Pollutants in Indoor Air » de l'Environmental Agency (EPA) des États-Unis et conformes aux détails additionnels fournis dans le guide de référence LEED® Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables.

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO contribuent indirectement à l'atteinte des exigences du crédit si l'option 2 est utilisée dans le cadre d'un projet puisque les BÂTIMENTS D'ACIER requièrent l'utilisation de certains adhésifs et scellants appliqués seulement à l'extérieur du pare-vapeur.

De plus, la finition pré-peinte de l'acier permet d'exempter l'utilisation de peinture au chantier, ce qui favorise davantage une meilleure qualité de l'air intérieur, spécifiquement lorsque le projet inclut des cloisons intérieures.

HONCO fournira les données relatives aux composantes ayant des émissions, selon les scellants et adhésifs sélectionnés lors d'un projet LEED®.

Toutes les données relatives aux composantes ayant des émissions ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima inc.

QEI 4.1

Matériaux à faibles émissions : Adhésifs et produits d'étanchéité

Ne s'applique pas

Indirecte

#### COMMENTAIRES

#### Exigences du crédit

Tous les adhésifs et produits d'étanchéité utilisés à l'intérieur du bâtiment (du côté intérieur du système d'étanchéité et appliqués sur place) doivent satisfaire aux exigences suivantes dans la mesure où elles s'appliquent à la portée du projet :

- Adhésifs, produits d'étanchéité et apprêts pour produits d'étanchéité : South Coast Air Quality Management District (SCAQMD) Rule #1168. Les limites de composés organiques volatils (COV) sont indiquées au tableau ci-dessous et correspondent aux limites prévues par les modifications du 7 janvier 2005 en vigueur depuis le 1er juillet 2005.

Le crédit QEI 4.1 prend en considération seulement les produits d'adhésifs et scellants appliqués au chantier et à l'intérieur du bâtiment délimité par le pare-vapeur.

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO sont assemblés au chantier et requièrent l'utilisation de certains adhésifs et scellants appliqués à l'extérieur du pare-vapeur.

Liste des adhésifs et scellants appliqués au chantier et teneur en COV :

Sika Canada	SikaLastiner 95	Ruban d'étanchéité	<50g/L
	SikaLastomer 511	Ruban d'étanchéité	<180 g/L

HONCO fournira les données relatives aux composantes ayant des émissions, selon les scellants et adhésifs sélectionnés lors d'un projet LEED®.

Toutes les données relatives aux composantes ayant des émissions ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima inc.

HONCO a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.



## CONTRIBUTION POTENTIELLE LEED® CANADA-NC & NE 2009

## FICHE TECHNIQUE LEED®

CRÉDITS VISÉS	STRATÉGIES DURABLES	POINTS POTENTIELS	RELATION AU CRÉDIT
---------------	---------------------	-------------------	--------------------

### CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ\* HONCO BÂTIMENTS D'ACIER

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INTÉRIEURS (QEI)

QEI 4.2

Matériaux à faibles émissions :  
Peintures et enduits

Ne s'applique pas

Directe

#### COMMENTAIRES

#### Exigences du crédit

Toutes les peintures et tous les enduits utilisés à l'intérieur du bâtiment (du côté intérieur du système d'étanchéité et appliqués sur place) doivent satisfaire aux exigences suivantes dans la mesure où elles s'appliquent à la portée du projet :

Les peintures anticorrosives et anti-rouille appliquées sur des substrats intérieurs en métal ferreux ne doivent pas excéder la limite du contenu en COV de 250 g/L déterminée dans la norme Green Seal GC-03, Anti-Corrosive Paints, deuxième édition, 7 janvier 1997.

Les revêtements de finition du bois transparent, les revêtements de sol, les teintures, les apprêts et les vernis à la gomme laque appliqués sur les éléments intérieurs ne doivent pas excéder les limites du contenu en COV déterminées dans la South Coast Air Quality Management District (SCAQMD) rule 1113, Architectural Coatings, en vigueur le 1 janvier 2004.

Les peintures et enduits architecturaux appliqués sur les murs et plafonds intérieurs ne doivent pas excéder les limites du contenu en composés organiques volatils (COV) déterminées dans la norme Green Seal GS-11, Paints, première édition, 20 mai 1993.

Le crédit QEI 4.2 prend en considération seulement les produits de peintures et enduits appliqués au chantier et à l'intérieur du bâtiment délimité par le pare-vapeur.

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO ne requièrent aucune peinture grâce à son fini d'acier pré-peint.

Toutefois, lors de l'installation au chantier il y a lieu de respecter les exigences du crédit QEI 4.2 s'il y a quelconque retouche de peinture à appliquer à l'intérieur du bâtiment.

Toutes les données relatives aux composantes ayant des émissions ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima inc.

ID mode 2

Innovation en design

1 - 3 points

Directe

#### COMMENTAIRES

#### Exigences du crédit

Mode 2 : Performance exemplaire (1-3 points)

Atteindre une performance exemplaire dans un crédit existant qui prévoit la performance exemplaire telle que décrite dans le guide de référence LEED® Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables. Un point pour performance exemplaire est obtenu lorsque le projet double les exigences du crédit et/ou atteint le pourcentage-seuil subséquent d'un crédit LEED® existant.

Un point est attribué pour chaque performance exemplaire réalisée. Un maximum de 3 points peut être attribué en vertu du mode 2 – Performance exemplaire du crédit ID 1.

Selon la conception du projet, notons la possibilité que les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO puissent contribuer à des stratégies de performances exemplaires au-delà des exigences des crédits :

ÉA 1 - Innovation, performance exemplaire si le projet atteint une réduction de la consommation énergétique de plus de 50 % selon la norme AHSRAE 90.1 - 2007, ou 58 % selon le code du CMNÉB 1997.

MR 4 - Innovation, performance exemplaire si le projet obtient 30 % de contenu recyclé.

MR 5 - Innovation, performance exemplaire si le projet obtient 40 % de contenu régional.

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO obtiennent de très bonnes performances dans les crédits ÉA 1, MR 4 et MR 5, ils peuvent donc contribuer au dépassement des exigences de ces crédits.

HONCO a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.



## CONTRIBUTION POTENTIELLE LEED® CANADA-NC & NE 2009

## FICHE TECHNIQUE LEED®

### CRÉDITS VISÉS

### STRATÉGIES DURABLES

### POINTS POTENTIELS

### RELATION AU CRÉDIT

### CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ\* HONCO BÂTIMENTS D'ACIER

PR 1

Bâtiment durable

1 point

Directe

COMMENTAIRES

#### Exigences du crédit

Élaborer et mettre en œuvre un plan de durabilité des bâtiments conformément aux principes énoncés dans la norme CSA S478-95 (R2007) - Guideline on Durability in Buildings, pour les composantes visées par l'étendue desdites lignes directrices et pour les étapes de la construction et de l'occupation préalable du bâtiment.

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO peuvent contribuer à ce crédit, dépendamment de l'orientation du projet, en accordance avec la norme de durabilité CSA S478-95 (R2007).

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO sont des bâtiments conçus pour résister aux charges climatiques et, une fois boulonnés, les panneaux de murs, de toit et de plafond constituent une enveloppe résistante et durable.

HONCO offre une garantie écrite de 25 ans sur la résistance de sa structure et de 15 ans sur l'étanchéité complète de la toiture de ses bâtiments.

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO permettent une désinstallation et réinstallation partielle pour réparation de façon à optimiser la durée de vie prévue de l'enveloppe du bâtiment.

PR 2

Priorité régionale

1 - 3 points

Directe/  
Indirecte

COMMENTAIRES

#### Exigences du crédit

Un maximum de 3 points peut être proposé en vertu de ce crédit qui a pour objet de permettre l'ajout de points pour récompenser la prise en compte d'une OU de plusieurs questions qui revêtent une importance environnementale régionale additionnelle.

Pour obtenir le crédit Priorité régionale, le demandeur doit indiquer les crédits LEED® qui ont une importance environnementale régionale additionnelle. Le projet doit obtenir le crédit de base et ensuite proposer ce crédit comme crédit de priorité régionale.

Se référer à la section avantages et aspects à considérer du crédit proposé comme crédit de priorité régionale.

Pour une liste des crédits applicables se référer au site du Conseil du Bâtiment durable du Canada (CBDCa) à [www.cagbc.org](http://www.cagbc.org), à la section des outils LEED® pour les systèmes d'évaluation LEED® Canada pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes 2009 et LEED® Canada pour le noyau et l'enveloppe 2009.



HONCO a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

POINTS

TOTAL

Jusqu'à  
trente - quatre (34) points  
LEED® Canada-NC & NE2009

Les BÂTIMENTS D'ACIER de HONCO  
peuvent contribuer à l'atteinte de trente - quatre (34) points  
pour LEED® Canada-NC & NE2009

\* Il est important de considérer que le total de points identifiés reflète le pointage attribué dans chaque catégorie où le produit contribue. Le produit en lui seul n'accorde pas le pointage tel que défini ci-dessus, mais est considéré comme un élément bénéfique dans l'ensemble des composantes du bâtiment pour atteindre les crédits LEED®.

